

7 janvier 2021

## CIRCULAIRE CTOI 2021-01

Madame/Monsieur,

### CALENDRIER DES REUNIONS DE LA CTOI EN 2021

La CTOI tiendra les principales réunions suivantes en 2021. Des informations complémentaires, notamment les ordres du jour et d'autres documents, seront mises à votre disposition par le Secrétariat de la CTOI par voie de courriers électroniques, de Circulaires et sur le site web de la CTOI ([Cliquer ici](#)).

Lors de l'adoption de ce calendrier, la Commission a pris note de la possibilité que la plupart des réunions en 2021 ne se tiennent pas physiquement en raison de la pandémie de COVID-19. En conséquence, à ce stade, toutes les réunions sont supposées se tenir par vidéo-conférence. Vous serez informés en cas de changement de situation.

#### Calendrier des réunions de 2021

Réunion	Date	Lettres de créances ?
Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG)	15-17 février	
Groupe de travail sur l'ESG	1-5 mars	
<b>Session extraordinaire (S24)</b>	8-12 mars	Oui
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) 1 <sup>ère</sup> réunion	22-25 mars	Oui
Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises accessoires - préparation des données (GTEPA-PD)	12-14 avril	
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux - préparation des données (GTTT-PD)	10-14 mai	
Comité d'Application (CdA)	30 mai – 1 juin	Oui
Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF)	2 juin	Oui
Adoption du rapport : CdA (matin)/ CPAF (après-midi)	3 juin	Oui
Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG)	4 -5 juin	Oui
<b>Commission (S25)</b>	7 -11 juin	Oui
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) 2 <sup>ème</sup> réunion	21 -24 juin	Oui
Groupe de Travail sur les Thons Néritiques (GTTN)	5 -9 juillet	
Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires (GTEPA)	6 -10 septembre	
Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épées (GTPP)	13 -16 septembre	
Groupe de travail ad hoc sur les DCP (GTDCP)	4 -6 octobre	
Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM)	18 -20 octobre	
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux (GTTT)	21 -26 octobre	

#### Distribution

**Parties contractantes de la CTOI** : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI.** Copie : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Groupe de Travail sur les Thons Tempérés - préparation des données (GTTTm-PD)	8 -10 novembre	
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) 3 <sup>ème</sup> réunion	1 -5 novembre	Oui
Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques (GTCDS)	1 -3 décembre	
Comité Scientifique (CS)	6 -10 décembre	Oui

### **Fonds de Participation aux Réunions (pour les Membres de Parties contractantes en développement de la CTOI uniquement)**

Les réunions par vidéo-conférence ne sont pas prises en charge par le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (FPR). Si des réunions physiques commencent à se tenir, des informations concernant le FPR seront diffusées.

### **Lettres de créances**

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à certaines réunions (se reporter au calendrier). Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (extrait de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#).

Seules les personnes accréditées recevront le lien Zoom permettant de rejoindre la réunion.

### **Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)**

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant la personne qui recevra le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org).

### **Observateurs**

Les observateurs de la CTOI sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire indiquant la personne qui recevra le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org).

### **Inscription aux réunions des groupes de travail**

L'inscription aux réunions des groupes de travail (via la page web de la réunion) est essentielle pour que le Secrétariat de la CTOI ait le temps de prendre les dispositions nécessaires en vue de fournir les liens à la vidéo-conférence. Je vous saurais donc gré de bien vouloir vous inscrire aux réunions sur le site web de la CTOI 15 jours, au plus tard, avant la tenue de la réunion d'un groupe de travail. Il est à noter que l'inscription (sur la page web de la réunion) pour les réunions nécessitant des lettres de créance n'est pas requise.

Cordialement,



Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif

### **Pièces jointes :**

- Aucune